

### 5.7 Stationnement

#### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

#### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

##### Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

##### Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

## 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

**i** Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Il est difficile de déterminer la date de construction, potentiellement années 90.

Démolition totale       Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage a obtenu un permis de démolir ( PD 06029 22 0022 ) concernant la démolition de la station d'épuration autonome. Cela inclut la dépose des systèmes d'assainissements existant.

Il est prévu la démolition de l'atterrage béton de l'émissaire en mer sur le domaine public maritime.

Nombre de logements démolis :